

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-3/02

---

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie  
Rapporteur : BERQUIER André

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : PARIGI Jean-François

---

OBJET : Lignes conventionnées : Lignes Seine-et-Marne Express "Meaux - Melun", "Torcy - Roissy" et "Meaux - Serris" - Projet de convention partenariale dans le cadre de la conclusion du contrat de type 2.

Ce dossier concerne un projet de convention partenariale de 6 ans entre le Département, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et les sociétés Autocars de Marne-la-Vallée, Transports Marne-et-Morin et Trans Val de France relative à l'organisation et au financement de 3 lignes Seine-et-Marne Express dans le cadre de la conclusion des contrats de type 2. La participation financière annuelle du Département, forfaitaire et actualisable, serait fixée à 203 000 € HT pour l'année 2011, soit 214 165 € TTC.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 3/08 en date du 29 janvier 2010, relative à la convention dans le cadre de la conclusion des contrats de « type 2 » du réseau Goëlys,

VU la délibération du Syndicat des transports d'Ile-de-France n° 2010/0787 en date du 8 décembre 2010, relative au contrat de type 2 et à la convention partenariale des lignes mobilières n°051 0177 018 « Meaux – Melun », n°051 377 019 « Torcy – Roissy » et n°067 377 069 « Meaux – Serris »,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

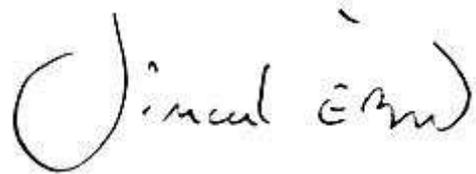
**Article 1 :** d'approuver le projet de convention partenariale d'une durée de 6 années entre le Département, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et les sociétés Autocars Marne-la-Vallée, Trans Val de France et Marne-et-Morin pour les lignes Seine-et-Marne Express Mobilien n°051 177 018 « Meaux – Melun », n°051 377 019 « Torcy – Roissy » et n°067 377 069 « Meaux – Serris », tel que joint en annexe à la présente délibération.

**Article 2 :** de prélever les crédits au sein du domaine « transports publics », action « lignes conventionnées », opération « participation lignes conventionnées ».

**Article 3 :** d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ